

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2024 n°1

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE le VINGT JUIN à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Philippe BRENELIERE, M. Michel BROCHARD, Mme Sandrine LACORRE, Mme Anne MAILLOUX, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Jean-Luc PRENEAU, M. Michel FROMONT, M. Damien LAMOTTE ;

EXCUSE :

M. Philippe ROUXEL, ayant donné procuration à Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE,

ABSENT :

Mme Ghislaine LE BIAVANT.

Mme Nicole LEMUE a été désignée secrétaire de séance.

Convocation du 14 juin 2024

1 -CHOIX DUNE ENTREPRISE POUR TRAVAUX VOIRIE ET EAUX

Vu l'avis de la commission MAPA du 12 juin 2024.

Suite à de nombreux problèmes observés sur le secteur de la Meffrais notamment concernant la gestion des eaux pluviales, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet ADAO en 2021. Ce projet complexe a rencontré quelques difficultés et a pris un peu de retard. Après que des actions préliminaires ont été menées (acquisition d'une parcelle de terrain, poteau incendie, rétrocession du lotissement), le projet a été approuvé par le conseil municipal du 30 novembre 2023. Une consultation des entreprises a été lancée, suite à l'étude des offres reçues, le tableau comparatif suivant a été établi :

ENTREPRISE	PRIX HT	NOTE SUR LE PRIX /40	NOTE TECHNIQUE /60	NOTE FINALE	CLASSEMENT
EVEN	124 255.30	40	59	99	1
LESSARD- EUROVIA	128 311.90	38.74	60	98.74	2
COLAS	142 401.38	34.90	60	94.90	3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (18 voix favorables) decide de

- **Retenir** la proposition de l'entreprise EVEN de PLEURTUIT
Pour un montant de 124 255.30 HT SOIT 149 106.36€ ttc.
- **Autoriser** le maire à signer le marché et tous documents s'y rapportant
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE




Pour Copie Conforme.
Le Maire

Loïc LORRE



SEANCE DU 20 JUIN 2024 N°2

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE le VINGT JUIN à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Philippe BRENELIERE, M. Michel BROCHARD, Mme Sandrine LACORRE, Mme Anne MAILLOUX, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Jean-Luc PRENEAU, M. Michel FROMONT, M. Damien LAMOTTE ;

EXCUSE :

M. Philippe ROUXEL, ayant donné procuration à Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE,

ABSENT :

Mme Ghislaine LE BIAVANT.

Mme Nicole LEMUE a été désignée secrétaire de séance.

Convocation du 14 juin 2024

2 – TARIFS CANTINE GARDERIE CENTRE DE LOISIRS ET ACTIVITES

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

L'ensemble des communes éligibles à la DSR Péréquation peuvent en bénéficier ;

L'Etat s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité

L'aide est versée sous conditions :

La grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches, calculées selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial ; au moins une tranche devant être inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€ ;

La commune a signé une première convention en 2021 couvrant la période de septembre 2021 à juin 2024. Il est proposé de poursuivre ce dispositif et de signer une nouvelle convention de 3 ans soit jusqu'en juin 2027.

Vu l'avis de la commission affaires sociales et périscolaires et de la commission affaires scolaires du 10 juin 2024

Propositions de tarifs à partir du 1^{er} septembre 2024 :

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 022-212203277-20240620-DELIB_202406_02-DE

Garderie

Quotient Familial - Identique à l'ALSH		Journée (sauf mercredi)	Matin			Soir			Goûter		
QF < à 1000 €	1 ^{er} enfant	3.5	1.2	2.5	0.45						
	2 ^{ème} enfant et suivant	3.1	1	2.3							
1001€ < QF < 1300 €	1 ^{er} enfant	4.1	1.5	3							
	2 ^{ème} enfant et suivant	3.7	1.3	2.7							
1301€ < QF < 1800 €	1 ^{er} enfant	4.3	1.6	3.2							
	2 ^{ème} enfant et suivant	3.9	1.4	2.8							
QF > 1801 €	1 ^{er} enfant	4,5	1,7	3,3							
	2 ^{ème} enfant et suivant	4	1,5	2,8							

Cantine

Quotient Familial - Identique à l'ALSH		Repas cantine	Adulte(s)	
QF < à 1000 €	1 ^{er} enfant	1	5,3	
	2 ^{ème} enfant et suivant	1		
1001€ < QF < 1300 €	1 ^{er} enfant	3.5		
	2 ^{ème} enfant et suivant	2.8		
1301€ < QF < 1800 €	1 ^{er} enfant	3.8		
	2 ^{ème} enfant et suivant	3		
QF > 1801 €	1 ^{er} enfant	4		
	2 ^{ème} enfant et suivant	3.2		
Tarif pour un repas apporté pris dans la cantine - dans le cadre d'un PAI suite à des prescriptions médicales		0,5 €		

ACCUEIL DE LOISIRS

		QF <1000	QF 1001 à 1300	QF 1301 à 1800	QF > 1801
Journée	1 ^{er} enf.	8,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €
	2 ^{ème} enf. et suivants	7,20 €	9,00 €	10,80 €	12.60 €
½ J avec repas	1 ^{er} enf.	6,50 €	7,50 €	8,50 €	9,50 €
	2 ^{ème} enf. et suivants	5,85 €	6,75 €	7,65 €	8,80 €
½ J sans repas	1 ^{er} enf.	4,00 €	5,50 €	6,50 €	7€
	2 ^{ème} enf. et suivants	3,60 €	5 €	5,90 €	6.3 €
Tarif journée exceptionnelle		16.00 €			

La garderie : de 7h30 à 9 h et de 17h à 18 h30 (tarif : 1,60 € par créneau)

SEJOURS

	QF <1000	QF 1001 à 1300	QF 1301 à 1800	QF > 1801
Camp sur St Samson (tarif / jour)	13 €	16 €	18.50 €	20 €
Camp Extérieur (tarif / semaine)	90 €	125.00 €	145.00 €	150.00 €

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 022-212203277-20240620-DELIB_202406_02-DE

Les tarifs pour camp extérieur sont valables uniquement pour des séjours de moins de 30 jours sans moyen de transport collectif. Pour tout autre séjour, le tarif sera étudié en tenant compte du coût des transports

ANIMATIONS CULTURELLES OU SPORTIVES

Tarif annuel : enfant 33 € (11 € par trimestre), adulte 60 € (20 euros par trimestre)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (18 voix pour)

- **Adopte** les tarifs présentés ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour Copie Conforme.
Le Maire

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE



Loïc LORRE



**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
 COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANGE
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2024 n°3

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE le VINGT JUIN à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Philippe BRENELIERE, M. Michel BROCHARD, Mme Sandrine LACORRE, Mme Anne MAILLOUX, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Jean-Luc PRENEAU, M. Michel FROMONT, M. Damien LAMOTTE ;

EXCUSE :

M. Philippe ROUXEL, ayant donné procuration à Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE,

ABSENT :

Mme Ghislaine LE BIAVANT.

Mme Nicole LEMUE a été désignée secrétaire de séance.

Convocation du 14 juin 2024

3-TARIFS CAMPING BEAUSÉJOUR-ÉPICERIE, SNACK, BAR

Vu l'avis de la commission pôle de tourisme du 17 juin 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** les marges de l'épicerie et les tarifs du bar snack du pôle de tourisme de Beauséjour (prix TTC) à partir du 24 juin 2024 :

Liste des produits mis en vente à l'EPICERIE du camping Beauséjour

PRODUITS	MARGE
Fournisseur : SUPER U ou Intermarché / Promocash?	
Lessive (dosettes)	15%
Savon de Marseille	15%
Eponges	15%
Sacs poubelles	15%
Gel douche	15%
Savon doux	15%
Shampoing	15%
Pansements	15%
Dentifrice	15%

PRODUITS	MARGE
Fournisseur : SUPER U ou Intermarché /Promocash?	
Filtre café	25%
Ricoré	15%
Thé anglais	15%
Thé aromatisé	15%
Chocolat poudre	15%
Sucre poudre	15%
Sucre morceaux	15%
Duo sel/poivre	15%
Sel	15%

Brosse à dents	15%
Rasoirs jetables homme	15%
Rasoirs jetables femme	15%
Mousse à raser	15%
Bombe Insectes	25%
Sopalain	25%
Allumes feu	25%
Allumettes	25%
Sachet glaçons	25%
Serviettes hygiéniques	15%
Tampons	15%
Papier toilette	15%
Mouchoirs papier	15%
Produit vaisselle	15%
recharge gaz	25%
Lampe de poche	25%
Piles alcalines LR6	25%
Piles alcalines LR14	25%
Café moulu	15%
Café soluble	15%
Café soluble doses	15%
Cacahuète	15%
Pistache	15%
Saucisson (U)	15%
Saucisses knacki	15%
Gâteaux apéritif	15 %

Poivre	15%
Assortiment confitures x5	15%
Miel	15%
Confiture	15%
Biscottes	15%
Craquottes	15%
Crêpes en sachet	15%
Pain de mie	15%
Nutella	15%
Boîte céréales	15%
Tablette chocolat	15%
Choco BN	15%
Cookies	15%
Gâteaux petit écolier	15%
Palets bretons	15%
Gavottes	15%
Gavottes (boite en fer)	15%
Gâteaux barquettes	15%
M&m's	15%
Mars	
Snickers	
Lion	
Bonbons Haribo (sachets)	15%
Sucettes	15%
Carambars	15%
Chewing-gum (malabars)	15%

PRODUITS	MARGE
Fournisseur : SUPER U ou Intermarché / Promocash?	
Jambon	25%
Chips grand paquet	15%
Chips petit paquet	15%
Plat préparé	15%
Petits pois grande boîte	15%
Petits pois carottes grde boîte	15%
Haricots boîte	15%
Maïs	15%

PRODUITS	MARGE
Fournisseur : SUPER U ou Intermarché / Promocash?	
Lardons	25%
Œufs	25%
Eau	15 %
Beurre	25%
Lait	25%
Yaourt	25%
Danettes	25%
Crème Fraiche	25%

Champignons boîte	15%
Thon petite boîte	15%
Thon grande boîte	15%
Ravioli petite boîte	15%
Ravioli grande boîte	15%
Cassoulet petite boîte	15%
Cassoulet grande boîte	15%
Pâté Hénaff	15%
Pâtés en conserve	15%
Sauce pâtes	15%
Pot pour bébé	15%
Ketchup	15%
Mayonnaise	15%
Vinaigrette	15%
Huile	15%
Vinaigre	15%
Moutarde	15%
Cornichons	15%
Riz	15%
Pâtes	15%
Purée	15%
Compotes	15%
Fruits sirop gde boîte	15%
Fruits sirop petites boîtes	15%
Crème Mont blanc	15%

Enveloppe timbrée	1,5€
Carte postale	25%
Livres de jeux	25%
Pack de bières	25%
Jus de pommes	15%
Jus d'orange	15%
Cola	15%
Ice Tea	15%
Limonade	15%
Crème de cassis	25%
Vin rouge	25%
Vin rosé	25%
Vin blanc	25%
Porto	25%
Martini Blanc	25%
Mousseux	25%
Ricard	25%
Whisky	25%
Cidre	25 %

Liste des produits mis en vente au SNACK BAR du camping Beauséjour

PRODUITS	PRIX ACHAT HT	PRIX VENTE TTC
Verre bière pression sans alcool	5,14€/L	3€ le verre 25cl - 5,5€ le verre 50cl
Bière bouteille/Canette sans alcool		3.5 €(25cl) - 4€ (33cl)
Cola Canette	0,69 €	2,50 €
Fuze Tea Canette	0,74 €	2,50 €
Fanta Canette	0,76 €	2,50 €
Perrier Canette	0,56 €	2,50 €
Sprite Canette	0,66 €	2,50 €
Minute Maid Canette	1,10 €	2,50 €

Limonaade au verre		1,5€ le verre
Diabolo		2 €
Sirop à l'eau au verre		1 €
Petit café	21,92€/KG	1,50 €
Grand café	21,92/KG	2,50 €
Chocolat (Grand)	9,55€ / KG	2,50 €
Thé		1,80 €

Chips (petit sachet)		1 €
Frites		2,50€ P - 3,50€ G
Nuggets poulet		4€ P - 5€ G
Crêpe nature		2,00 €
Crêpe sucre		2,50 €
Crêpe beurre sucre		2,50 €
Crêpe confiture		3,00 €
Crêpe pâte à tartiner noisette		3,00 €
Onion rings		x12 = 3€
Fingers fromage de chèvre		x5 = 3€
Crevettes frites		x6 = 3€
Chili cheese nuggets		x8 = 3€
Assortiment apéritif		6 €

Cornetto chocolat	1,53 €	3,00 €
Cornetto Vanille	1,12 €	3,00 €
Push Up Haribo	1,29 €	2,50 €
Twister Cosmixx	0,79 €	3,00 €
Magnum Amande	1,49 €	3,00 €
Magnum Blanc	1,49 €	3,00 €
Magnum Classic	1,49 €	3,00 €
Magnum Caramel Billion	1,53 €	3,00 €
Solero	1,53 €	3,00 €
Ben & Jerry'sBatonnet	1,86 €	3,50 €
Max Super Twister	1,21 €	3,00 €
Miko Disney Reine	1,52 €	3,00 €
Calippo Cola	1,19 €	2,50 €
Magnum Euphoria	1,54 €	3,00 €
Cornetto Choco Cookies	1,61 €	3,00 €
CornettoStraccia Caramel	1,61 €	3,00 €

Autres produits / services vendus au snack / bar / épicerie

Laverie

Lavage : 5,5€

Séchage : 5€

Pain et viennoiserie (boulangerie St Samson et Taden pour le mercredi) : marge de 0.05€ sur chaque produit

Tarif minigolf 2€ par personne extérieure au camping et aux gites

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 022-212203277-20240620-DELIB_202406_03-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE



Pour Copie Conforme.
Loïc LORRE



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2024 N° 4

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE le VINGT JUIN à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Philippe BRENELIERE, M. Michel BROCHARD, Mme Sandrine LACORRE, Mme Anne MAILLOUX, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Jean-Luc PRENEAU, M. Michel FROMONT, M. Damien LAMOTTE ;

EXCUSE :

M. Philippe ROUXEL, ayant donné procuration à Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE,

ABSENT :

Mme Ghislaine LE BIAVANT.

Mme Nicole LEMUE a été désignée secrétaire de séance.

Convocation du 14 juin 2024

4- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA PASSATION DE MARCHÉ PUBLIC AVEC LE SCA

Pour diminuer les coûts d'achat des matières premières de la cantine la commune a adhéré à l'association « SERVICE COMMUN D'ACHATS ». Cette association se charge de réaliser les consultations auprès des fournisseurs. L'adhésion permet donc à la collectivité de disposer d'une liste de fournisseurs avec une tarification privilégiée du fait du volume important soumis à la consultation mais également avec l'assurance d'une stabilité des prix tout au long de l'année.

L'adhésion est liée à une participation financière de 160 € pour l'année 2024.

L'utilisation de ce service est très satisfaisant c'est pourquoi il est envisagé de poursuivre l'adhésion pour 3 ans.

De plus la commune n'est pas liée à une obligation de volume annuel elle est libre de faire appel à d'autres fournisseurs non référencés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** le maire à signer tous documents nécessaires à l'adhésion à la centrale de référencement SCA notamment la convention de mandat pour la passation de marchés publics.

- **accepte de payer** une participation annuelle de l'ordre de 160 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 022-212203277-20240620-DELIB_202406_04-DE

Pour Copie Conforme.

Le Maire

Loïc LORRE

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2024 N°5

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE le VINGT JUIN à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Philippe BRENELIERE, M. Michel BROCHARD, Mme Sandrine LACORRE, Mme Anne MAILLOUX, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Jean-Luc PRENEAU, M. Michel FROMONT, M. Damien LAMOTTE ;

EXCUSE :

M. Philippe ROUXEL, ayant donné procuration à Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE,

ABSENT :

Mme Ghislaine LE BIAVANT.

Mme Nicole LEMUE a été désignée secrétaire de séance.

Convocation du 14 juin 2024

5- CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « ST SAMSON BOUGE 2»

L'association « Saint Samson Bouge » organise des cours de Pilate à destination des habitants, pour cela elle a besoin d'une salle.

Par délibération du 26 août 2021, le conseil municipal a accepté de mettre à disposition une salle le jeudi soir. Les cours ont débuté dans un premier temps dans une partie de la salle des fêtes puis dans la salle de réunion de la Mairie mieux adaptée pour cette activité.

Pour l'année 2023-2024 l'association a proposé un créneau supplémentaire le vendredi matin autorisé par délibération du 21 septembre 2023.

Il est envisagé d'augmenter d'un créneau supplémentaire à la rentrée de septembre 2024.

Une convention précisant les conditions d'utilisation de la salle sera signée avec l'association et un tarif sera fixé pour couvrir les frais de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité** (18 voix pour)

- **AUTORISE** le Maire à signer une convention avec l'association « Saint Samson Bouge 2 »
- **FIXE** un tarif de **300 €** annuel pour une occupation de 4h par semaine.

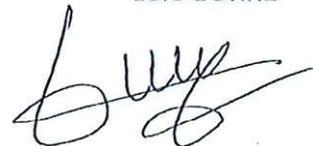
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Le secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE



Pour Copie Conforme.
Le Maire

Loïc LORRE



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2024 n°6

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE le VINGT JUIN à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Philippe BRENELIERE, M. Michel BROCHARD, Mme Sandrine LACORRE, Mme Anne MAILLOUX, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Jean-Luc PRENEAU, M. Michel FROMONT, M. Damien LAMOTTE ;

EXCUSE :

M. Philippe ROUXEL, ayant donné procuration à Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE,

ABSENT :

Mme Ghislaine LE BIAVANT.

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**.

Convocation du 14 juin 2024

6-INDEMNITES DE FONCTIONS

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

La loi du 31 mars 2015 stipule que les indemnités de fonction, à compter du 1er janvier 2016, dans les communes de plus de 1000 habitants, sont fixées à titre automatique au taux plafond par la loi, sans délibération du Conseil Municipal. Toutefois, à la demande du Maire, et par délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à taux inférieur.

Il est proposé d'appliquer les indemnités ci-dessous :

- Maire : **37.10 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Adjoints : **13.70 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller délégué : **5.70 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité (18 voix favorables)**

DECIDE de fixer le niveau des indemnités de fonctions telles que définies ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE



Pour Copie Conforme.
Le Maire

Loïc LORRE

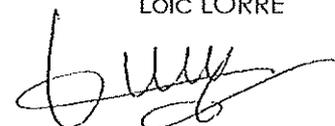


Tableau annexe**Récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal :**

<i>FONCTION</i>	<i>MONTANT brut DE L'INDEMNITE mensuelle</i>
Maire	1525
1 ^{er} adjoint	563.14
2 ^{ème} adjoint	563.14
3 ^{ème} adjoint	563.14
4 ^{ème} adjoint	563.14
1 ^{er} conseiller délégué	234.30
2 ^{ème} conseiller délégué	234.30
3 ^{ème} conseiller délégué	234.30